



LES SCRIPTES ASSOCIÉS

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2010

Cinémathèque Française - salle du conseil

Samedi 13 mars 2010

I. ACCUEIL PAR L'ÉQUIPE DE LA CINÉMATHEQUE - Hervé Pichard et Régis Robert	2
II. TOUR DE TABLE.....	2
III. ÉMARGEMENT.....	2
IV. BILAN D'ACTIVITÉS - Marie-Florence Roncayolo -	3
• LSA ET LE TRAVAIL INTER ASSOCIATIONS.....	3
• POINT FORMATION.....	4
• LES ÉCHANGES SUR « CRIS ».....	5
1. Bataille pour l'embauche d'assistant rémunéré et non de stagiaire conventionné.....	5
2. État des lieux des conditions de travail dans l'AV.....	5
3. Tournages payés au mois (Audiovisuel).....	6
4. Remplacement de la carte professionnelle.....	7
5. Assistant employé sans chef de poste (Audiovisuel).....	8
6. Est-ce qu'un(e) scripte expérimenté(e) peut redevenir temporairement assistant(e)?..	9
7. Paiement au SMIC (dans le cinéma).....	9
8. Nos rapports.....	10
9. Convention Collective Cinéma et LSA	10
• LA CHARTE ÉTHIQUE LSA.....	11
• RÉALISATIONS LSA 2009 - quelques exemples.....	12
• EN RÉSUMÉ.....	13
V. RAPPORT FINANCIER - Nathalie Alquier -	14
VI. DÉBATS ET DÉCISIONS.....	15
• CONVENTION CINÉMA.....	15
• CRÉATION D'UN FORUM DE DISCUSSION, EN PLUS DE CRIS ?.....	16
• LSA: RÉSEAU D'EMPLOI ?.....	17
VII. ÉLECTIONS DU BUREAU 2010.....	18

ACCUEIL PAR L'ÉQUIPE DE LA CINÉMATHÈQUE

- Hervé Pichard et Régis Robert -

Hervé Pichard et Régis Robert nous rappellent **leur intérêt immense pour tous nos documents de travail** : scénario annoté, photos-raccords, rapports divers, feuilles de service. Ils nous incitent à leur confier tout ce dont on ne sait que faire à la fin d'un tournage et s'engagent à restaurer nos dons si nécessaire, puis à les archiver.

Une nouvelle visite de la Cinémathèque et de ses archives sera également organisée dans l'année et annoncée sur la liste CRIS.

Contacts

Régis ROBERT r.robert@cinematheque.fr 01 71 19 32 36

Hervé Pichard h.pichard@cinematheque.fr

TOUR DE TABLE

Après un rapide tour de table où chacun se présente, histoire de tenter d'accorder des visages aux noms sur lesquels on s'est interrogé toute l'année, Marie-Florence R. prend la parole pour nous rappeler joyeusement que **LSA fête cette année ses 5 ans d'existence !**

LSA regroupe actuellement 65 adhérents et 7 membres d'honneur. On évalue le nombre de scriptes en France à 200-250, **on peut donc considérer l'Association comme assez représentative de notre métier.**

ÉMARGEMENT

Membres présents: 28 (+ 15 pouvoirs)

+ nouveaux membres (invités adhérant à l'issue de l'AG): 4

Membre d'honneur: 1

Invités: 23 (dont 7 sont venus par le site)

Votants: 42

Présidente de séance: Marie-Florence Roncayolo

BILAN D'ACTIVITÉS

- Marie-Florence Roncayolo -

LSA ET LE TRAVAIL INTER ASSOCIATIONS

LSA participe activement au groupe de travail encore informel qui regroupe à ce jour **14 associations**, qui veillent et réfléchissent à la défense de leurs métiers (cf nombreux CR dans l'Espace Membres du site)... et qui fêtent leurs vœux ensemble en début d'année ! En 2009, il a accueilli une petite nouvelle: l'**AFCCA** (les costumiers).

Ce groupe n'est toujours pas une instance officielle, la revendication d'indépendance de chaque association posant la question de son fonctionnement.

A noter que **le nouveau bureau de l'ADP (directeurs de production) est très favorable aux discussions** et participe maintenant aux travaux entre associations.

La SRF (Société des Réalisateurs de Films) a fait appel aux Associations en leur demandant de les soutenir et de signer une pétition commune pour la reconnaissance d'un salaire de réalisateur et la défense d'une Convention Cinéma étendue. Un texte commun SRF-Associations est en cours de rédaction.

LA SRF est en train de devenir un interlocuteur à part entière.

Ce dernier point est important pour montrer que les associations existent, qu'elles sont solidaires des réalisateurs; et que nous les scriptes - appartenant à l'équipe mise-en-scène - plaçons toujours le réalisateur au cœur de la fabrication du film.

2009 a vu enfin aboutir une longue réflexion commune concernant **la place de nos assistants et le recours aux stagiaires conventionnés au sein de nos métiers.**

Le recueil <<TRANSMETTRE LES SAVOIRS>> regroupe le point de vue des différentes Associations sur la place essentielle de nos assistants, ainsi que les textes juridiques encadrant l'utilisation des stagiaires.

Il est disponible sur le site en page d'accueil, et vous a été donné en plusieurs exemplaires sous format papier à l'entrée de l'AG. **Il est à distribuer largement** parmi les équipes et surtout aux directeurs de production.

Une table ronde aura peut-être lieu un jour, regroupant les associations de techniciens et de producteurs, les syndicats, les écoles de cinéma - très demandeuses - et les instances publiques.

Pour le moment, seul LMA (les monteurs) a réussi à convier différents

partenaires à une table ronde en juin dernier pour parler de la disparition de leurs assistants et de la difficulté de la transmission des savoirs dans leur branche (cf CR).

En ce qui concerne les conventions collectives, les associations sont **très présentes auprès des deux syndicats** les plus représentatifs de nos métiers (SNTR et SNTPCT) pour réfléchir ensemble à une nouvelle Convention Cinéma étendue, en cours de négociation avec les syndicats de producteurs.

Le respect de la Convention AV (et la bataille pour l'heure de préparation disparue) fait également partie des échanges entre les syndicats (SNTR essentiellement) et les Associations.

Parmi les autres sujets d'importance, il faudra aussi réfléchir sur la **suppression de la carte professionnelle**. Ce débat a toute sa place au sein du groupe de travail des associations qui s'est réuni le 11 mars afin de commencer à réfléchir **sur un mode de validation des compétences**. Un RV avec le CNC est prévu en avril.

Ce point est développé plus loin dans «Les échanges sur Cris».

POINT FORMATION

En relation directe avec le travail de LSA et des associations sur la transmission des savoirs :

- Le CLCF:

Dans la rubrique "Stages" de son site, le CLCF permet maintenant de consulter le recueil « Transmettre les savoirs ». Le CLCF a également émis son souhait d'une table ronde Écoles-Associations ainsi qu'un souhait de labélisation, qui paraît difficile car trop lié à la personne qui intervient.

- La FEMIS:

Un RV va être pris avec le nouveau Président de la FEMIS, Raoul Peck -très favorable à la proposition - pour définir une intervention de LSA auprès des élèves scriptes en fin de formation dans le but de leur présenter les réalités pratiques de leur future vie professionnelle.

- L'ESRA:

L'ESRA, en tant qu'institut de formation continue, ne reçoit l'aval de l'AFDAS que

dans le cas de formations diplômantes. Il est donc compliqué pour l'école d'intituler leur formation "Initiation au métier de scripte" comme nous le jugions plus conforme à la réalité de cette formation, sous peine de ne pas obtenir l'approbation de l'AFDAS.

C'est donc aux intervenants scriptes à l'ESRA de bien faire comprendre aux élèves que ce n'est pas en 1 mois qu'on apprend ce métier.

- ALTERMEDIA:

Une petite avancée a eu lieu puisqu'ils ont finalement abandonné l'intitulé de leur formation «scripte de long-métrage», intitulé sans aucun sens et galvaudé par rapport à la réalité de leur formation.

- Le CIFAP:

Institut de formation continue, a demandé de pouvoir mettre sur leur site un lien avec le nôtre.

LES ÉCHANGES SUR "CRIS" ET LEUR SUIVI...

Nous y avons eu cette année de nombreux et importants débats.

1 / Bataille pour l'embauche d'assistants rémunérés et non de stagiaires conventionnés, chaque fois que nécessaire

Un témoignage sur CRIS:

« J'ai pris contact avec vous, j'ai reçu conseils, suggestions, encouragements, le partage d'expériences sur ce genre de situation et grâce à votre aide les choses ont bougé. J'ai épluché la convention de stage, et voici l'extrait de ma lettre argumentée à la directrice de production. (...)

Résultat, ce n'est pas le paradis, mais j'ai obtenu un salaire d'assistant, autour de 430 euros/ semaine pour la jeune femme qui m'accompagnera dans cette aventure. Je remercie de votre aide et soutien, votre support a été décisif. J'espère que cette expérience pourra vous fortifier aussi dans vos négociations »

2 / État des lieux des conditions de travail dans l'AV

Sur CRIS, on demande des conseils pour nos négociations, on lit avec envie les témoignages de celles qui les réussissent... Et on s'en inspire!

SCRIPTE III A

SPE	35 h	959,58 €	39 h	1 096,66 €
NON SPE	35 h	846,81 €	39 h	967,78 €

ASSISTANTE SCRIPTE ADJOINTE. VI

NON SPE	35 h	389,58 €	39 h	445,23 €
----------------	-------------	-----------------	-------------	-----------------

Il est de plus en plus difficile d'obtenir l'**heure de préparation** (sans parler des heures supp.). Jusqu'en 2007, elle était payée (simple) pour les petits salaires - dont nous faisons partie !- mais l'avenant qui l'avait rendue obligatoire a été supprimé de la Convention !

Depuis, le SNTR - seul signataire de la Convention AV -, ne compte plus défendre la spécificité de certains salariés mais veut se battre pour que TOUTE heure travaillée soit payée pour TOUS les techniciens, comme le stipule le code du travail. Très bien, mais en attendant...

Si on n'obtient pas la réinsertion de cet avenant, on a là un moyen de négociation pour demander la revalorisation de notre salaire !

Sur les heures supplémentaires, rappelons que les 4 premières, de la 36^{ème} à la 39^{ème}, doivent être, selon la convention, majorées de 25% (et non de 10%).

Un questionnaire à propos des pratiques et conditions de travail sur les téléfilms a été lancé sur CRIS. Le résultat sera transmis aux syndicats, sans préciser le nom des scripts ni le titre des films.

3 / Tournages payés au mois (Audiovisuel)

La mensualisation a été rajoutée en 2007 dans une clause de la Convention Collective Audiovisuelle pour des tournages de plus de 3 mois.

<<Lorsque le contrat de travail (CDDU) à plein temps a une durée égale ou supérieure à trois mois consécutifs, le salarié est rémunéré sur une base mensuelle. Le salaire minimum mensuel applicable est obtenu en multipliant le salaire hebdomadaire applicable par 3,8. Cette disposition ne peut toutefois avoir pour conséquence d'instaurer un salaire minimum inférieur à 130 % du SMIC.>>

Grâce à la liste, nous avons été avertis que la pratique du paiement au mois se répand sur des téléfilms pour les régisseurs, ou pour toute l'équipe, avec pour conséquence une déperdition de salaire de 10% ! Nous avons également entendu parler d'un arrêt d'une semaine, non rémunéré, sur un de ces films. Comment la production justifie-t-elle une semaine non payée alors qu'elle mensualise ses employés?

L'idée est de **vérifier les infos et de les faire remonter aux syndicats** si elles s'avèrent véridiques. A eux de téléphoner ensuite aux directeurs de production et de demander à vérifier les contrats.

En outre les associations réfléchissent à demander aux syndicats un réexamen de cette clause de mensualisation.

C'est pour cela qu'il est important et intéressant de relater nos propres conditions sur CRIS et de relayer les infos pour rester en alerte.

4 / Suppression de la carte professionnelle

La carte professionnelle a été supprimée, dans le cadre de la refonte du système au niveau européen et du changement de statut du CNC. Les Associations se mobilisent pour imaginer non pas un remplacement de cette carte (qui était une sorte « d'autorisation à travailler ») mais un mode de validation des compétences.

C'est donc un très gros chantier en perspective. La réflexion s'est engagée sur CRIS, et un débat a eu lieu entre associations, d'où nous rapportons **ces témoignages**:

Par un membre de l'ADP en contact avec Frédéric Mitterand, on apprend que ce dernier ne sait rien de nos conventions ; peut-être faudrait-il l'inviter lors de la réunion prévue en avril entre le CNC et les Associations ou aller directement au Ministère?

Une chef-op a raconté qu'en voulant changer de filière, elle a été reconnue Bac +5 en partie grâce à la carte, donc un mode de reconnaissance, quel qu'il soit, sert également au moment de la « sortie » d'un métier.

De ce débat entre associations ont émergé les pistes suivantes:

- Trouver une autre mot que "carte"...
- "Validation des compétences"

Avant, c'était une carte pour « autoriser » à exercer le métier.

Aujourd'hui, toutes les associations sont d'accord sur le besoin d'avoir un moyen de **validation des compétences**, de reconnaissance du statut professionnel - accompagné du salaire correspondant-, d'aptitude à pratiquer (comme dans tous les corps de métier). C'est aussi une protection contre la pratique des métiers par des personnes non qualifiées.

- Établir un système de reconnaissance prenant en compte l'expérience acquise dans le cinéma et l'audiovisuel et valable pour le cinéma et l'audiovisuel.

- L'AFC propose une remise-à-niveau tous les 5 ans dans chaque branche. Que pouvons-nous imaginer pour les scriptes? Quelques jours dans une salle de montage? Un point sur les nouvelles et différentes cartes-caméra numériques?

- L'idée a été lancée par une association - et accueillie sans enthousiasme par les

autres - d'étendre cette validation à tout le spectacle vivant.

Concernant les critères à retenir, il ne faut pas uniquement envisager la formation par l'école (et quelles écoles ?) mais également considérer les autodidactes.

Il faut également prendre en considération les évolutions des pratiques : expérience acquise sur les téléfilms, plus de stages labo, stages au montage impossibles....

Faut-il y faire entrer en ligne l'ancienneté?

Faut-il créer une <<**Commission de Validation des Compétences**>> issue des associations, avec un représentant par association? Sous tutelle ou non du CNC? Avec les syndicats?

Dans la pratique, quel serait l'usage de la carte si ce n'est plus obligatoire pour l'agrément du CNC, et donc s'il n'y a plus d'obligation à l'embauche?

Une autre proposition, portée par LSA, est de réunir les techniciens ayant participé à l'ancienne commission d'attribution du CNC afin de retirer des idées de leur expérience. Certaines associations ne voient pas vraiment l'intérêt de cette démarche mais Joëlle Hersant veut bien s'en charger puisqu'elle a fait partie de cette commission.

Et pourquoi pas une carte <<européenne>>?

Les lois sociales sont très différentes d'un pays à un autre et rendent la tâche très compliquée pour le moment. Nous devons alors rester vigilants à un risque de nivellement par le bas.

Nous récoltons aussi des infos de nos collègues à l'étranger. Si vous avez des contacts, demandez-leur de témoigner sur leur pratique de validation professionnelle.

Si vous avez des idées, des infos, faites-les parvenir sur le mail de Joëlle Hersant qui se charge de les collecter. Un atelier sera organisé.

joellehersant@free.fr

5 / Assistant employé sans chef de poste (Audiovisuel)

Certains se sont inquiétés sur CRIS que **certaines films se tourneraient sans scripte et qu'on retrouverait au générique une assistante-scripte**, ou une "assistante-continuité".

Si nous sommes confrontés à ce cas, il est important de le signaler aux syndicats pour qu'ils fassent respecter la convention collective, avec si nécessaire un recours au Service des Procédures de Contrôle du CNC (Mme Davallon).

LSA a prévenu les associations : une lettre ouverte des Associations sera envoyée aux syndicats de producteurs et d'employés pour faire respecter les dispositions légales.

En effet, dans la grille USPA 2009 pour les SALAIRES TECHNICIENS, la note n°20 stipule: « assistante scripte adjointe : on ne peut employer sur un tournage de salarié dans cette fonction QUE si le poste de scripte est occupé »

Ne pas confondre ce type de cas avec celui d'une assistante à qui serait confié le poste de scripte, du moment que celle-ci est payée à un salaire de scripte. Il n'y aurait pas là de problème sauf dans la rédaction de son contrat qui devrait être revu car elle devrait être déclarée comme scripte.

6 / Est-ce qu'un(e) scripte qualifié(e) et expérimenté(e) peut accepter de redevenir assistant(e) le temps d'un film?

Une discussion à ce sujet a eu lieu sur CRIS, différents avis se sont prononcés.

LSA - en tant qu'association- ne peut pas mettre en avant et soutenir cette pratique qui risque de dévaloriser notre fonction à travers la(e) scripte temporairement assistant(e). Comment alors mettre notre rôle en valeur, défendre nos salaires, ne pas dévaluer nos futurs contrats et l'avenir de notre profession ? Mais LSA comprend aussi que les situations de chacun sont particulières, parfois difficiles, demandant une analyse singulière à chaque fois.

7 / Paiement au SMIC (dans le cinéma)

Il a été fait cette année à l'un d'entre nous une proposition d'un film au SMIC (8,86 € bruts de l'heure). Nous en avons discuté, nous l'avons encouragé, conseillé...

D'un point de vue légal, cela est malheureusement possible si l'on considère, avec le SNTR, qu'il n'y a pas de convention cinéma étendue donc obligatoire. Par contre, pour le SNTPT qui considère que les accords salariaux prolongés jusqu'en décembre 2010 font office d'extension, la proposition d'un salaire au SMIC est illégale...

Une autre solution pourrait être envisageable, mais elle est elle-aussi illégale: demander à être déclaré par exemple 1 semaine au tarif syndical plutôt que 4 au tarif SMIC. L'idée étant que, si on doit absolument accepter cette proposition car on ne peut faire autrement, il faut **la ramener sur des termes de négociation cinéma, et**

refuser de parler en terme de smic, pour ne pas banaliser cette situation dans l'esprit des gens avec qui on négocie.

On peut alors proposer le paiement du solde en différé à partir de tant d'entrées... (mais le salaire différé est également illégal...)

8 / Nos rapports

- Pour certains d'entre nous, le **rapport image doit être pris en charge par l'équipe image**, notre travail concernant avant tout la mise-en-scène. L'AFC est d'accord et les assistants caméra anglo-saxons eux-mêmes ne comprennent pas pourquoi il est de notre responsabilité !

D'autres parmi nous argumentent qu'il devient difficile alors de revendiquer un assistant tout en refusant de faire le rapport image.

Mais si les rapports ne sont pas faits par l'équipe image, cela justifie le recours à un assistant car le scripte titulaire a d'autres choses à faire.

- La question du relevé des TC sur les rapports image revient régulièrement sur la liste. Nous arrivons toujours à la conclusion - au vue des différentes expériences - qu'il **n'est pas nécessaire de les noter** puisque d'autres TC sont générés par les opérations postérieures au tournage et que les assistants monteurs synchronisent toujours au clap.

- Quant au rapport de production, on ne peut légalement pas y échapper ! Les syndicats de producteurs ont fermement tenu à la mention de cette fonction dans la définition de notre métier. L'envoi par mail se répand de plus en plus. Vous pouvez signer numériquement vos documents (en paramétrant votre nom par exemple) via le menu "Préférences" de votre éditeur de texte.

9 / Convention Collective Cinéma et LSA "Réseau d'emploi" ?

Ces deux sujets ont également été très animés sur CRIS. Ils sont si importants que nous avons décidé de les inclure aux débats qui vont suivre. Vous en trouverez donc le résumé plus bas dans le CR - "Débats".

LA CHARTE ÉTHIQUE LSA

Il s'agit d'établir **une charte éthique et déontologique interne** à l'association à laquelle tout nouveau membre devra souscrire en adhérant à LSA. Depuis trois ans, plusieurs groupes de travail ont eu lieu et ont abouti à un texte dont Betty G. et Bénédicte K. nous font la lecture. En voici un résumé succinct.

Après un rappel du rôle du parrain au sein de LSA, la charte s'établit en trois points :

1 / Le stade des négociations :

Faire respecter autant que possible les conventions en vigueur et négocier la présence de nos assistants. On peut s'aider du "Tableau de préparation scripte" (Actualités du site) et bien sûr de la liste confidentielle CRIS pour toute demande de conseils.

2 / Le stade du tournage :

Le document "Relations scripte-montage" (Espace membres) reste la référence LSA concernant le **rôle du ou de la scripte** et des liens à tisser avec les autres départements du film.

La charte propose une **conduite à tenir en cas de remplacement**, dans un sens comme dans l'autre; et une réponse à apporter aux **tournages sans scripte** que LSA ne cautionne évidemment pas.

3 / Nos outils et nos méthodes - nos droits et nos devoirs -:

La charte rappelle qu'il nous appartient bien sûr de choisir nos outils de travail, et met en exergue la valeur ajoutée de notre travail (scénario annoté, photos-raccords...) qui nous rend pleinement propriétaires de nos documents. A nous ensuite de ne pas diffuser ces documents n'importe comment: en faire don à la Cinémathèque est un acte généreux et intelligent, mettre nos photos de tournage... puis celles des comédiens sur Facebook nous fera perdre leur confiance !

LA CHARTE SERA ENTÉRINÉE AU PROCHAIN BUREAU, puis diffusée sur CRIS et dans l'espace membre du site.

VOUS ÊTES VIVEMENT INVITÉS À Y RÉFLÉCHIR !

Nous travaillerons aussi à une version "allégée" publique qui sera intégrée à la prochaine plaquette LSA. Un atelier dédié sera annoncé sur CRIS.

RÉALISATIONS LSA 2009 - quelques exemples...

- Rencontres et ateliers

Rencontres avec les autres associations de techniciens, les syndicats, et autres organismes (écoles, Ecoprod...) avec compte-rendus systématiques.

Atelier "Minutage" (un atelier sera à nouveau proposé cette année).

Tableau sur <<**Le travail de préparation d'un film**>> et l'estimation du temps de travail pour chaque étape.

Ce document peut vous aider dans vos discussions avec nos amis directeurs de production. N'hésitez pas à le leur faire découvrir!

Il est disponible sur le site et sur la nouvelle plaquette LSA.

- Dossier Anti-Gaspi

Des idées pour recycler et réduire nos déchets professionnels.

- Le << pot d'automne >>

Tout comme avec les monteurs et les ingénieurs du son les années passées, LSA continue de tisser des liens avec ses collaborateurs en invitant en 2009 les directeurs de productions autour d'un verre.

- Visites organisées de la BIFI et des expositions de la Cinémathèque

<<Dennis Hopper>> « Images animées » et aujourd'hui « Tournages Paris-Berlin-Hollywood »

- **L'étude de l'Observatoire des métiers** (à laquelle plusieurs d'entre nous avaient participé) devrait bientôt être disponible en ligne et présenter au public une cartographie de nos métiers. Le dossier est en attente après la réaction négative des syndicats de producteurs sur la dimension <<propositions sur le scénario>> revendiquée par les scriptes dans la définition de leur métier. A suivre...

- Réductions Cinéboutique

Rappel: Sur chaque cahier acheté à la Cinéboutique, LSA touche 1€. Et nous avons droit à 20% pour nos achats perso de matériel.

Nous ne connaissons pas encore nos bénéfices pour 2009.

EN RÉSUMÉ...

Les points positifs...

- **Le groupe de travail inter associations**, qui a abouti à la création et la diffusion du recueil "Transmettre les Savoirs".
- **Les échanges sur CRIS**, qui sont d'abord des discussions et des conseils, mais qui sont également suivis d'actions - auprès des syndicats par exemple - ou de prises de décisions.
- **Les « pots » que nous organisons** chaque année, qui resserrent les liens avec nos collaborateurs. Cette année, nous avons rencontré les directeurs de production.
- **Les liens avec la Cinémathèque** (accueil de nos AG, visites, dépôts de nos documents), qui font d'elle "notre maison".

En cours...

- Poursuite des négociations pour une **Convention Collective Cinéma "étendue"**, et veille au **respect de la Convention Collective Audiovisuelle**
- Réflexions sur un **mode de validation des compétences**
- Ratification de la **Charte LSA** au prochain bureau de mars.

A lancer en 2010...

- **Ateliers**
"Validation professionnelle", "Charte - version à diffuser", "Minutage", "Comment négocier"
- **Refonte du site**
- **Liens avec la FEMIS**
- **Trombinoscope :**
Ajouter une signature-photo à nos mails sur CRIS, afin que chacun puisse poser un visage sur un nom. On expliquera la méthode à suivre dès qu'on l'aura trouvée...

RAPPORT FINANCIER

- Nathalie Alquier -

Les dépenses de LSA pour 2009 ont été essentiellement des dépenses d'imprimerie (recueil "Transmettre les savoirs" et nouvelle plaquette LSA) et d'organisation de rencontres (Vœux avec les autres associations, pot d'automne).

Actuellement, LSA est créditée de 4000 € environ. Nous attendons encore une grande partie des cotisations 2010 et un retour de la Cinéboutique.

Nous pouvons donc nous permettre de financer **une refonte du site en 2010** budgétisée à environ 1000 €.

Appel à cotisations 2010 jusqu'au bureau du 26 mars !

APRÈS CETTE DATE, NOUS NOUS VERRONS DANS L'OBLIGATION DE VOUS DÉSABONNER DE LA LISTE <<CRIS ET CHUCHOTEMENTS>>

Le mot de passe de l'espace membres du site sera également changé.

Alors SVP, n'oubliez pas de régler votre cotisation ! Vous trouverez sur le site tous les éléments nécessaires.

A partir de là, nous passons aux débats et à l'élection du nouveau bureau, uniquement entre membres LSA.

DÉBATS ET DÉCISIONS

CONVENTION COLLECTIVE CINÉMA

1 / Deux Conventions Collectives Cinéma et Audiovisuelle spécifiques ou une seule convention pour les deux secteurs ?

Quel est le risque si les négociations n'aboutissent pas ? Il est peu probable de retomber dans le code du travail général de l'industrie...

Si les partenaires ne tombent pas d'accord et qu'il y a alignement de la C.C.C sur la C.C.A.V., le risque est de voir les salaires cinéma s'aligner sur les salaires audiovisuels donc chuter. Mais peut-être est-ce un moindre mal, plutôt que pas de convention du tout... après tout c'est le même métier.

Après vote, LSA défend la négociation d'une Convention spécifique pour le Cinéma, où des critères plus artistiques interviennent davantage, et où des films à l'économie "fragile" font la diversité.

2/ Double-grille des salaires déterminée par le budget du film?

On parle de films "riches" ou de films "pauvres" alors que le métier reste le même, dans des conditions souvent bien plus difficiles encore sur les films « pauvres ». Chacun peut décider comment aider un "petit film" mais la base de départ doit être la même.

Ces propositions semblant être de plus en plus fréquentes, il faut veiller à ce qu'elles ne deviennent pas la norme.

Les accepter c'est prendre le risque de les voir se généraliser.

Cette proposition est rejetée très majoritairement.

3 / Salaires et durée du travail

Si la question des intitulés et des définitions de fonctions a été à peu près réglée (c'est le cas pour le métier de scripte), **les négociations sur la durée du travail et les salaires sont en cours.**

La Commission Mixte Paritaire doit se réunir le 1er avril.

Selon les accords salariaux prolongés jusqu'en décembre 2010, notre salaire actuel est, pour 39h (35h + 4hx25%), **de 1 160,21€**

Grille proposée par le SNTPT pour 39h (35h + 4hx25%) : **1 315,00 €**

Dans cette grille, nous sommes heureux de constater que les revendications de revalorisation de notre salaire de scripte ont été entendues ! Les heures au-delà de la

39^{ème} devront être également payées avec majoration.

Forfaits proposés par les Syndicats de Producteurs (oct. 2009)

En tenant compte du calcul actuel des heures supplémentaires, **cette proposition forfaitaire à 45H ou 53H dévalue l'ensemble des salaires des techniciens de 0% à 17%.**

Préparation		Tournage			
39h	8h	5 jours	6 jours	8h	
1 160,21 €	290,05 €	<u>45H</u> 1 270,00 €	<u>53H</u> 1 587,50 €	264,58 €	-8,76%

On s'interroge sur ce que sont les heures au-delà de la 39^{ème} dans un forfait de 45H. Une enveloppe de 6 H supplémentaires? Qu'advient-il alors de l'heure de préparation ? Et que se passera-t-il en cas d'heures supplémentaires effectuées au-delà du forfait ?

Cette proposition est à la fois présentée et critiquée par le SNTR.

En s'appuyant sur la convention actuelle, **voici ce que devraient être nos salaires pour des durées de 45H ou 53H :**

Tournage			
5 jours		6 jours	
<u>45H</u>	1 392,00 €	<u>53H</u>	1 740,00 €

Après vote, LSA se positionne contre les propositions de forfaits avancées par les producteurs.

CRÉATION D'UN FORUM DE DISCUSSION, EN PLUS DE CRIS ?

Il a été demandé de réfléchir au fonctionnement de la liste. Est-elle appropriée pour tous nos débats ? Ne faudrait-il pas créer un lieu en parallèle de CRIS, pour des échanges spécifiques, à définir ?

A l'inverse, avoir deux lieux d'échanges n'est pas idéal pour se tenir au courant. De plus, le mode « forum » pousse à un type d'expression parfois trop spontané, pas assez réfléchi, avec tous les risques de dérapage inhérents.

Nous concluons que CRIS est le lieu adapté pour nos discussions et que nous n'avons pas besoin d'un forum supplémentaire.

Nous rappelons qu'il existe toujours le forum de discussions <<Cinematographie.info>> bien que nous avouons ne pas nous y rendre souvent !

Pour autant, il **semble utile de redéfinir quelques règles et méthodes pour échanger au mieux entre nous :**

- ne pas changer l'intitulé de l'objet afin de retrouver le fil des sujets facilement.
- veuillez à répondre à l'adresse perso du destinataire quand la discussion devient privée
- dans le feu de la discussion, ne pas céder à l'envie furieuse de juste répondre: <<Je suis d'accord avec toi !>>, et tenter d'apporter un message réfléchi et constructif, qui fait avancer le shmilblick !
- enfin, il n'est certainement pas nécessaire de vous rappeler qu'il faut rester courtois, mais on ne sait jamais... La maîtrise des émotions n'est pas toujours chose facile, alors essayons de nous respecter en toutes circonstances...

LSA: RÉSEAU D'EMPLOI ?

- **Annoncer sur CRIS un poste libre parce qu'on l'a refusé**

La question soulevée est complexe.

Il arrive que quelqu'un laisse une info sur la liste, ou propose à la production une autre scripte de l'association pas forcément dans son réseau proche; les choses se font naturellement.

Certains appellent à réfléchir à des conséquences plus fâcheuses, si tout d'un coup un directeur de production reçoit 20 appels de scriptes se proposant pour le poste.

Ainsi une mauvaise expérience de l'une de nous : ne pouvant accepter un film, elle fait passer sur CRIS l'info que le poste est libre, n'imaginant pas qu'elle « cassait » ainsi la négociation que tentait de mener une autre scripte pour ce même projet...

Si l'association depuis son origine tend à créer des liens solidaires entre nous, elle s'oriente surtout vers la réflexion sur notre métier, la place et la revalorisation de la scripte au sein du processus de production cinématographique et audiovisuelle. LSA ne s'est jamais construite avec l'idée d'être un "pôle emploi". Et même en ces temps difficiles pour tous, de pénurie de films, il nous semble indispensable de garder ce

cap.

Malgré tout, LSA conçoit que la complexité du sujet mérite d'y consacrer plus de temps, un topo va être développé très prochainement en annexe pour expliquer notre position et notre réflexion.

- Afficher nos disponibilités, comme sur le site de l'AFAR.

Nous évoquons le fait que ça ne fonctionne pas comme ça mais plutôt au sein de notre réseau propre à chacun, certains n'aiment pas l'idée que l'on pourrait ainsi "faire son marché".

Personne ne se prononce en faveur de cette proposition.

ÉLECTIONS DU BUREAU 2010

Les réunions se tiennent le **dernier vendredi de chaque mois à 20h**. Lieu précisé sur CRIS dans les jours qui précèdent.

Ces réunions sont ouvertes à tous les adhérents (très convivial, on apprend à se connaître).

Du bureau 2009 se re-présentent :

Nathalie Alquier - Francine Cathelain - Laurence Couturier - Betty Greffet -
Benedicte Kermadec - Dominique Piat - Marie-Florence Roncayolo - Charles
Jodoin-Keaton - Maggie Perlado - Karen Waks - Olivia Bruynoghe - Joëlle Hersant
- Valérie Chorenslop - Aurore Moutier

Se représente : Sylvie Koechlin

Se présentent pour la 1^{er} fois : Mitsouko Jurgenson, Annick Reipert

On décide de passer à 15 membres.

Bureau 2010:

Nathalie Alquier - Francine Cathelain - Laurence Couturier - Betty Greffet -
Benedicte Kermadec - Marie-Florence Roncayolo - Charles Jodoin-Keaton - Karen
Waks - Olivia Bruynoghe - Joëlle Hersant - Valérie Chorenslop - Aurore Moutier
- Sylvie Koechlin - Mitsouko Jurgenson - Annick Reipert

Le co-président, en remplacement de Laurence Couturier dont le mandat se termine, sera choisi parmi les membres du nouveau bureau à la réunion de bureau du 26 mars.

CR rédigé par Karen Waks et relu par Marie-Florence Roncayolo et Estelle Bault.